



Don particulier vers SAS

Par **Lenn**, le **10/11/2020** à **11:59**

Bonjour, je voulais savoir si il était possible de **recevoir des dons de particuliers en étant une SAS.**

Je précise la situation :

La startup a été créée en octobre, suite à un financement participatif certaines personnes n'ont pas fait de dons à cette période mais souhaitent quand même soutenir le projet. Il y a également des personnes ne voulant pas utiliser le service (car pas d'intérêt direct) mais voulant tout de même "financer" à leur échelle.

Du coup, est-il possible qu'on mette peut-être en place **un bouton "soutenez-nous"** avec un lien comme une cagnotte paypal etc (comme les assos ou youtubeurs ahah) pour qu'ils puissent contribuer ?

Ou faut-il que les gens fassent **le virement à un des membres** de l'entreprise ?

J'espère que j'ai été assez claire et compréhensible ! ^^

Par **Mon Expert-comptable à Lyon**, le **10/11/2020** à **14:50**

Bonjour Lenn,

Il me semble que les dons sont possibles mais ils sont fiscalisés. Ainsi le produit reçu par la sas est fiscalisé à l'IS (impôts des sociétés).

Si le don n'est fait pas fait sans contre-partie, il est soumis à TVA.

Pourquoi est ce que ces personnes verseraient spontanément un don avec juste un bouton ?

Le don s'enregistre en produits exceptionnels (#771300)

Bonne journée,